

Test d'aptitudes physiques de l'agent correctionnel (TAPAC)

Formulaire de rapport et de conclusion de l'examen médical

Nota : Le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Informations à l'intention du médecin

Le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse exige que toute personne désirant se présenter au test d'aptitudes physiques de l'agent correctionnel (ci-après TAPAC) obtienne un certificat de santé délivré par une tierce partie. Les candidats doivent faire remplir le présent formulaire par un médecin qualifié qui évaluera s'ils peuvent faire le TAPAC sans danger.

Le ministère de la Justice vous demande d'examiner la personne qui se présente avec ce formulaire afin de déterminer si elle est médicalement apte à faire le TAPAC.

Veillez lire la description du TAPAC avant de procéder à l'examen, et remplir les sections à la fin du formulaire après l'examen.

Veillez glisser le formulaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe, sceller celle-ci et la remettre au candidat. Il revient au candidat de faire parvenir l'enveloppe scellée à l'évaluateur TAPAC du ministère de la Justice.

Description du TAPAC

Dans le cadre du processus de qualification, tous les candidats doivent réussir le TAPAC, qui est conçu pour mesurer l'habileté du candidat à satisfaire aux exigences physiques liées aux fonctions de shérif. Chaque étape cible une activité différente. Le candidat doit faire des efforts soutenus pendant 3 minutes et 20 secondes tout au plus.

- **Étape de course** – L'étape de course évalue la capacité du candidat à répondre efficacement à une situation. Le candidat doit courir contre la montre sur une distance de 160 mètres, et ce, tout en changeant de direction plusieurs fois, en grim pant et en sautant par-dessus une rampe de 0,9 m (3 pi), en montant et en descendant à la course 12 marches à 6 reprises (72 marches au total) et en sautant par-dessus 3 obstacles peu élevés.
- **Étape de traction et poussée** – L'étape de traction et poussée évalue la capacité du candidat à contrôler une personne. Au moyen d'un appareil conçu expressément, le candidat doit soulever du sol un poids de 70 lb (31,75 kg), et ce, en effectuant à six reprises un mouvement de va-et-vient en demi-cercle sans laisser tomber le poids. Le candidat doit ensuite pousser le poids au sol en effectuant le même mouvement de va-et-vient en demi-cercle à 6 reprises.
- **Étape de bondissement** – L'étape de bondissement permet de vérifier si le candidat a l'amplitude de mouvement fonctionnelle nécessaire pour se relever depuis les positions couchées sur le dos et sur le ventre et sauter d'un bond par-dessus une barre de 0,9 m (3 pi). Le candidat doit se relever 5 fois de chacune des positions et sauter 9 fois par-dessus la barre.

- **Étape de force (Transport d'un sac)** – L'étape de force évalue la capacité du candidat à transporter un objet de 70 lb (31,75 kg) sur une distance de 50 pi (15,24 mètres). Elle consiste à soulever avec les mains un sac mou du sol jusqu'à la taille et à le transporter sur une distance de 50 pi (15,24 mètres).

Nous vous demandons d'examiner le candidat à la lumière de l'effort physique requis pour faire le TAPAC.

Nous vous demandons aussi de prendre en considération toute observation des troubles ou des symptômes médicaux suivants :

1. hypertension avec les facteurs déterminants possibles,
2. diabète sucré,
3. maladie cardiaque connue ou soupçonnée ou maladie cardiaque symptomatique notamment l'angine, l'essoufflement, les palpitations, l'œdème, la syncope, les étourdissements,
4. faible niveau de forme physique,
5. infections systémiques aiguës, notamment des infections respiratoires virales,
6. problèmes musculaires ou squelettiques qui affectent le fonctionnement physique,
7. tout autre motif d'inquiétude.

Avant de faire le TAPAC, le candidat subira un examen prévisionnel de la composition corporelle et une prise de sa pression sanguine au repos. Si un administrateur du test juge qu'il serait dangereux pour le candidat de faire le TAPAC, le candidat ne sera pas autorisé à le faire. Ainsi, un candidat qui aurait une pression sanguine au repos de 144 sur 94 ne serait pas autorisé à faire le TAPAC.

Tous les administrateurs du TAPAC ont reçu une formation pour faire passer l'examen prévisionnel de la composition corporelle et prendre la pression sanguine au repos.

Candidat : _____
 Adresse : _____

Selon vous, ce candidat court-il un risque s'il fait le TAPAC? Oui _____ Non _____
--

Y aurait-il d'autres raisons pour lesquelles ce candidat ne devrait pas faire d'activité physique?

Signature du médecin _____ Date _____

Nom et adresse du médecin au complet _____

J'ai lu, compris et passé en revue les exigences physiques du TAPAC avec mon médecin à qui j'ai divulgué toute information médicale que je considère comme pertinente à ma capacité de faire le TAPAC sans danger.

Nom du candidat au TAPAC _____ Date _____

Signature du candidat au TAPAC _____